**Contrat de vente de logiciel**

**Les soussignés**

Jason ALOYAU Né le 11 Novembre 1993 à Saint-Louis(974) agissant en tant que représentant légal de la société Entreprise ALOYAU – SIRET : 803 503 222 00015

Dénommé(e) ci-après « Le vendeur »

ET

[Titre, Nom, Prénom] Né(e) le [date et lieu] agissant en tant que représentant légal de la société [NOM - Siège Social].

Dénommé(e) ci-après « L’acquéreur »

Ont convenu et arrête ce qui suit :

Les parties déclarent ne pas être concerné par une procédure de redressement ou liquidation judiciaire ou procédure similaire, ni en état de tutelle, curatelle, mise sous sauvegarde de justice, ni d’interdiction de faire des actes de disposition.

**Article 1 : Désignation et description du logiciel**

L'objet de la présente convention de vente concerne le logiciel libre ci-après désigné :

- Web scraper 1 : Investing.com détaillé en annexe1 dont la documentation est disponible sur le site : <https://www.rapacimmo.immo/Logiciels.html>

**Article 2 : Prix**

En contrepartie du transfert du logiciel libre désigné à l’article 1, l'acquéreur s'engage à payer la somme de mille euros hors taxes via la plateforme de freelances Malt : [www.malt.fr](http://www.malt.fr)

**Article 3 : Livraison du logiciel**

Après réception du paiement de l'acquéreur, le vendeur s'engage à lui remettre le logiciel par voie électronique à l’adresse email de l’acquéreur en utilisant un lien de téléchargement généré par le service en ligne WeTransfer : [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com) au plus tard 2 jours ouvrés après la date de réception du paiement.

La livraison du logiciel se fera grâce à un fichier zip.

**Article 4 : Clauses particulières**

Le vendeur garantit qu'il a la capacité de vendre le logiciel.

Article 4.1 : Maintenance

Le vendeur ne garantit pas de maintenance gratuite. Toute intervention du vendeur sur la maintenance du logiciel donnera naissance à une prestation de services.

Article 4.2 : Renonciation expresse au droit de rétractation

Article 4.3 : Intégration et mise en conformité de la sécurité du logiciel

Article 4.4 : Démonstration du logiciel à distance

Article 4.5 : Licence de logiciel libre

Article 4.6 : Restriction de votre adresse IP par le titulaire du site concerné par l’exploration des données

Article 4.7 : Changement du site

Article 4.8 : Préjudice subi en cas d’attaque par le titulaire du site

Article 4.9 : Cadre juridique de l’exploration des données

Article 4.10 Diffusion et exploitation du contenu du site

Article 4.11 : Aide technique et juridique

**Article 5 : Litiges**

Tout litige portant sur l'exécution du présent contrat ou de son interprétation sera de la compétence du Tribunal de commerce de Bobigny.

**Annexe 1**